

**FÉDÉRATION
WALLONNE
DES ENTREPRISES
DE TRAVAIL
ADAPTÉ**

RAPPORT D'ACTIVITÉS 2018



Wallonie



www.enmieux.be



LE FONDS SOCIAL EUROPÉEN ET
LA FÉDÉRATION WALLONNE - BRUXELLES
INVESTISSENT DANS VOTRE Avenir



FÉDÉRATION
WALLONNE-BRUXELLES



PROVINCE DE
LUXEMBOURG

EWETA
rue de Philippeville, 421
6010 COULLET

Tel 0032 071/36.77.85
Fax 0032 071/36.77.85

Entente Wallonne
Entreprises de Travail

A.P.A.C
A.P.N
A.T.E
ADAPTA
ALTERIA
AP DE BEAURAING
ATELIER 85
ATELIER CAMBIER
ATELIER SAINT-VINCENT
ATELIER DE TERTRE
ATELIERS DU MONCEAU
ATELIERS JEAN DEL'COUR
AXEDIS
BELAIR
C.A.R.P
CORELAP
CRIQUELIONS SERVICES
DIE ZUKUNFT
ENTRA
ENTRANAM
ETA ENGHIEU
ETABLISSEMENT DENEYER
EUPEN UND UMBEGUNG
FOURNIPAC
JEAN GIELEN
JEAN REGNIERS
LA LORRAINE
LA LUMIERE
LA THIERACHE
L'ATELIER
L'ATELIER 3000
L'AURORE
LE MOULIN DE LA HUNELLE
LE PERRON
LE ROSEAU VERT
LE RUCHER
LE SAUPONT
LE TRAIT D'UNION
LE VAL DU GEER
LES AMIS DES AVEUGLES
LES ATELIERS DE BLICQUY
LES ATELIERS DU 94
LES DAUPHINS
LES ERABLES
LES GAILLETES
LES HAUTES ARDENNES
METALGROUP
NEKTO
PEPINIERES LA GAUME
RELAIS DE LA HAUTE SAMBRE
SERVIPLAST
STALLBOIS
V3-MANUPAL
VILLAGE LIEGEOIS
VILLAGE N°1

SOMMAIRE

EDITO 1

**EWETA, UNE FÉDÉRATION
AU SERVICE DES
ENTREPRISES DE TRAVAIL
ADAPTÉ 4**

Qu'est ce que l'eweta ? ... 4

Que fait l'eweta ? 4

**Ce qui a marqué l'année
2018 à l'eweta ? 5**

**EWETA, UNE FÉDÉRATION
QUI ÉVOLUE POUR ET AVEC
SES MEMBRES 26**

ANNEXES 29

INTRODUCTION 3

**EWETA, UNE FÉDÉRATION
PATRONALE PRÉSENTE ET
RECONNUE 18**

Au niveau intersectoriel .. 18

Au niveau sectoriel18

Au niveau régional19

Au niveau fédéral 21

Au niveau européen 22

**EWETA, UNE FÉDÉRATION
SOUTENUE PAR SES
PARTENAIRES 27**



EDITO

Stéphane Emmanuelidis, Président de l'eweta

Chers lecteurs,

Voici comme chaque année le moment de revenir sur les étapes marquantes qui ont guidé notre action en 2018 et durant les premiers mois de 2019.

Grâce à la confiance de l'ensemble de ses membres, l'Eweta est un interlocuteur reconnu, crédible et pertinent ; en effet, les 55 entreprises de travail adapté reconnues par la Région wallonne et la Communauté germanophone, qui représentent 25 % de l'emploi du secteur non marchand wallon, ont toutes fait le choix de s'affilier à une même et unique organisation sectorielle ; l'Eweta entretient par ailleurs des relations permanentes et constructives avec les fédérations provinciales qui quant à elles renforcent la capacité pour chaque entreprise de travail adapté de prendre une part active aux décisions façonnant l'avenir du secteur.

Sur le plan de la représentation externe, l'Eweta a poursuivi ses interactions constructives et déterminées avec l'ensemble de ses partenaires :

- ✦ Au niveau européen : participation aux travaux d'Eucie, notre confédération européenne et implication dans un nouveau projet Erasmus +.
- ✦ Au niveau intersectoriel fédéral, à l'Unisoc, entre autres : l'accord interprofessionnel, le nouveau code des sociétés et associations, le RGPD, ...
- ✦ Au niveau intersectoriel wallon : les APE, l'accord non marchand, le positionnement au conseil général de l'Aviq, les relations avec l'UWE, les confédérations de l'économie sociale et du non-marchand.
- ✦ Au niveau sectoriel fédéral : échanges permanents avec les fédérations régionales bruxelloise et flamande des ETA.
- ✦ Au niveau sectoriel wallon : dialogue permanent avec la Ministre de l'action sociale, l'Aviq, les organisations syndicales au sein de la CP 327.03, présentation des revendications du secteur aux acteurs politiques en vue des élections communales, provinciales de 2018, régionales, fédérales et européennes en 2019 ; tout ceci afin de poursuivre avec force nos objectifs essentiel : quota, clauses sociale, CWASS.

Pour y arriver, l'Eweta doit poursuivre ses efforts continus pour accroître la qualité et l'efficacité de ses services et de son fonctionnement.

C'est ainsi que vous avez pu progressivement découvrir notre nouvelle identité visuelle, le renouvellement de notre site internet ainsi que la reprise des réseaux sociaux qui ont contribué à une meilleure visibilité du secteur.

Nous avons aussi renouvelé nos instances qui poursuivent leur mission avec enthousiasme, dynamisme et assiduité : c'est là un fait remarquable pour lequel les membres de l'assemblée générale, du conseil d'administration et du bureau doivent être grandement remerciés ; c'est par ce temps et cette énergie que ces dirigeants d'entreprise consacrent solidairement au secteur que les avancées sont possibles et que nous pouvons continuer à influencer la construction de l'avenir.



Stéphane Emmanuelidis,
Président

INTRODUCTION

Ce rapport d'activités 2018 n'a pas pour vocation de présenter de manière exhaustive l'ensemble des réalisations et des participations de l'eweta.

Il constitue une présentation illustrant les principales évolutions internes de l'eweta ainsi que des résultats engrangés en 2018.

Il faut d'abord souligner, pour cette année 2018, qu'elle a marqué les 40 ans d'existence de notre fédération !

En effet, l'eweta a été constituée en 1978 et fut, en Belgique, la première fédération représentative des ateliers protégés tels qu'ils étaient appelés jusqu'en 1995.

Sans pour autant nous étendre sur la longue histoire de notre fédération, il est intéressant de s'attarder quelque peu sur les logos de la couverture de ce rapport d'activité.

Ceux-ci montrent l'évolution de notre fédération, ils nous rappellent que nous représentions au départ l'ensemble des ateliers protégés existants sur le territoire belge puisque les matières relevant de l'intégration socioprofessionnelle des personnes handicapées étaient à l'origine réglementées par les autorités fédérales et le Fonds National de reclassement des personnes handicapées.

Fin des années 80 - début 90, ces matières ont ensuite été confiées aux Communautés, c'est ainsi que notre fédération s'appelait à l'époque EFGAP – Entente Francophone et Germanophone des Ateliers Protégés – et réunissait également les ateliers protégés bruxellois. Le Fonds communautaire de reclassement des personnes handicapées devenant l'organe compétent pour les ETA germanophones, bruxelloises et wallonnes.

Enfin en 1995, les compétences relatives à l'intégration socioprofessionnelle des personnes handicapées ont été confiées aux Régions et fut également l'année du changement d'appellation des ateliers protégés devenus entreprises de travail adapté. L'année 1995 a vu aussi la création de l'AWIPH – Agence Wallonne pour l'Intégration des Personnes Handicapées pour les ETA wallonnes et la mise en place de l'EWETA – Entente Wallonne des Entreprises de Travail Adapté devenus respectivement aujourd'hui : AViQ – Agence pour une Vie de Qualité – et l'eweta – Fédération des entreprises de travail adapté.

Aujourd'hui, notre fédération continue à s'affirmer comme un interlocuteur incontournable dans la représentation des ETA wallonnes.

Notre mission sociale ne s'accomplit et ne s'accomplira qu'en assurant la pérennité économique de nos ETA. L'emploi des travailleurs en situation de handicap reste le cœur de notre vocation.

L'équipe de l'eweta remercie les administrateurs/trices et les membres pour leur collaboration et leur participation soit dans les instances de gouvernance, soit dans les groupes de travail.

Elle remercie également les collaborateurs/trices de l'AViQ, ainsi que ceux/celles du Cabinet de la Ministre Greoli pour leur disponibilité et la qualité des échanges.

Notre volonté à tous est d'œuvrer à la pérennisation des ETA et donc ainsi à l'insertion des travailleurs handicapés.

eweta

Une Fédération au service des Entreprises de Travail adapté wallonnes

Qu'est-ce que l'eweta ?

L'eweta, la Fédération Patronale des Entreprises de Travail adapté, regroupe les 55 entreprises de travail adapté situées en Région wallonne et en Communauté germanophone. Les unes sont reconnues et subsidiées par l'Agence pour une Vie de Qualité (AViQ) et les autres sont reconnues et subsidiées par la «Dienststelle für Selbstbestimmtes Leben» :

✦	Hainaut : 23
✦	Liège : 10
✦	Namurois : 9
✦	Luxembourg : 7
✦	Brabant : 3
✦	Communauté germanophone : 3

Parmi ces 55 entreprises, 8 ont le statut de société à finalité sociale (SFS) et 47 sont des associations sans but lucratif (ASBL) parmi lesquelles figurent 5 ETA provinciales.

Les ETA comptent près de 9.500 travailleurs dont plus de 8.000 travailleurs en situation de handicap (t.h.). Ces derniers sont répartis géographiquement comme suit :

✦	Hainaut : 2.758 t.h.
✦	Liège : 1.295 t.h.
✦	Namurois : 1.343 t.h.
✦	Luxembourg : 757 t.h.
✦	Brabant : 764 t.h.
✦	Communauté germanophone : 294 t.h.

Que fait l'eweta ?

L'association est un organe à caractère pluraliste, de représentation, d'information et de défense des entreprises de travail adapté (ETA) dont le siège social est situé en Région wallonne.

L'association se veut un lieu de représentation, de défense, de réflexion et de promotion de la mission des entreprises de travail adapté.

L'association représente et défend les intérêts des entreprises de travail adapté aux niveaux de la Région wallonne, de la Communauté germanophone, ainsi qu'aux niveaux fédéral, européen et international.

Le but social de l'association est défini à travers ses objectifs stratégiques. Les entreprises de travail adapté se situent à la charnière entre l'économie sociale marchande et le secteur non-marchand.

L'association défend donc les valeurs portées par ces deux secteurs.

Les objectifs stratégiques poursuivis par l'association sont :

- ✦ La représentation des entreprises de travail adapté :
 - ✓ vis-à-vis des pouvoirs publics et des instances politiques ;
 - ✓ vis-à-vis des partenaires sociaux ;
 - ✓ auprès des médias ;
 - ✓ auprès des acteurs économiques.
- ✦ La défense des intérêts des entreprises de travail adapté :
 - ✓ vis-à-vis des pouvoirs publics et des instances politiques ;
 - ✓ vis-à-vis des partenaires sociaux.
- ✦ La promotion de l'image de marque et de la mission des entreprises de travail adapté auprès de leurs interlocuteurs politiques, publics, sociaux et auprès de l'opinion publique.
- ✦ L'information aux entreprises de travail adapté. L'association peut également fournir des prestations d'informations et de services au profit des membres et de tiers.

Pour la réalisation de ces objectifs, l'association dispose d'une équipe de personnes composant le secrétariat. Le secrétariat est responsable de la partie organisationnelle et opérationnelle des objectifs poursuivis par l'association. Il œuvre à la réalisation du but social de l'association suivant une procédure établie dans le règlement d'ordre intérieur de l'association.

L'association peut poser tout acte se rapportant directement ou indirectement à son but, sans s'immiscer dans l'organisation interne des entreprises de travail adapté qui la composent.

Elle peut participer à toute association poursuivant des activités similaires ou connexes à son but, consulter les représentants des pouvoirs publics et des associations représentatives des travailleurs des entreprises de travail adapté (ETA).

Ce qui a marqué l'année 2017 à l'eweta ?

Nouvelle présidence

L'année 2018 a principalement été marquée par le changement de Présidence et le renouvellement de l'instance Bureau de l'eweta. Ces changements ont apporté une dynamique différente dans les missions de la Fédération.

Nouvelle collaboration

La gestion des 2 Fonds sectoriels du secteur des ETA wallonnes et germanophones a été confiée à l'APEF pour des nécessités de mise en réseau avec l'ONSS et dans le souci de continuer de fournir aux ETA un service toujours plus performant.

Modernisation de l'identité de la Fédération

Début 2018, la Fédération s'est pourvue d'un nouveau logo afin de poser un acte fort dans la démonstration de sa modernisation. Après l'envoi de l'appel d'offre à plusieurs prestataires, la graphiste Agnès Marlier a été choisie afin de réaliser ce renouvellement de l'identité de l'eweta. Elle a par ailleurs rejoint le comité « Image et site internet » constitué de la direction et la chargée de communication afin que celui-ci pilote globalement le changement d'image de la Fédération tant off que on-line.

Après plusieurs réunions de discussions sur l'identité et les attentes du secteur, 4 versions bêta du logo ont été soumises au Conseil d'Administration qui s'est positionné pour une fusion de deux versions afin d'arriver au résultat final que nous connaissons aujourd'hui :



Pourquoi ce logo ?

Cette nouvelle identité visuelle permet de moderniser l'image du secteur tout en ne reniant pas le lien avec le passé incarné par les ateliers protégés et traduit confiance et dynamisme, en positionnant la Fédération et ses entreprises membres comme acteurs économiques et humains.

Ce logo représente une image actuelle, à la fois forte, raffinée et équilibrée et symbolise l'ancrage des ETA dans le paysage socio-économique.

Le **a** est mis volontairement en valeur afin de renforcer le principe d'«adapté», spécificité liée à l'activité de nos Entreprises de Travail Adapté. Sa forme particulière est issue du symbole de l'infini. Celui-ci suggère l'alliance des univers marchand et non-marchand et leurs contributions mutuelles et durable.

Les courbes de la lettre doivent leur dynamisme à la différence d'épaisseur de traits. La partie épaisse ancrée dans le sol et la partie fine en «envol» vers le haut droit (croissance et avenir).

Le **a** est par ailleurs inscrit dans un cœur stylisé afin de symboliser les notions d'empathie et d'accueil.

L'acronyme eweta est « une marque » à part entière qui porte les valeurs de la Fédération mais le **a** peut bien évidemment être utilisé seul dans certains supports de communication.



Les couleurs ont été choisies pour leur contraste et représentent également deux univers : sobriété et ancrage pour le gris, chaleur et dynamisme pour l'ocre ; ainsi que pour leur caractère apolitique. Elles ne présentent en effet pas de couleurs identifiables à un parti ou à une organisation.

Nous pouvons y voir la notion d'or et d'argent, l'humain (or) intégré dans un monde économique (argent). Par ailleurs, les couleurs ne sont pas en rupture avec les couleurs du logo précédant afin de garder un lien visuel.

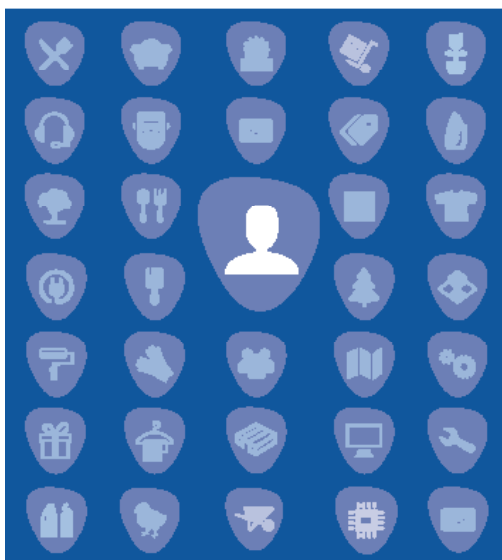
Du côté de la baseline, nous jouons avec le mot différence qui représente notamment à la fois la plus-value (ça fait la différence!) et le handicap (une personne différente) mais également toutes les différences portées par les ETA (postes de travail adapté, management adapté, ...).

Le nouveau logo démontre donc le dynamisme et la force de la Fédération, du secteur et des ETA tout en valorisant le but social de celle-ci en plaçant l'humain au centre de la signification de cette nouvelle identité.

Tous nos supports de communication (rolls up, carte de visite, signature mail, brochures, documents, carte de vœux, ...) ont par ailleurs adopté cette nouvelle identité.



eweta
Toute la différence est là



Modernisation des actions de la Fédération

Comme dit ci-dessus, la nouvelle identité de la Fédération a été intégrée dans tous les supports de communication et a permis d'appuyer les actions de celle-ci vers les différents publics de la fédération.

Modernisation interne

Communiquer et informer ses membres est une priorité pour l'eweta. Depuis plusieurs années, l'eweta dote ses membres de différentes publications à destination du personnel de direction, des responsables des ressources humaines et des assistant(e)s sociaux/ales. En 2018 et dans la continuité de son plan de modernisation, l'eweta a tenu à rafraîchir ces canaux internes tout en conservant leurs objectifs en termes de qualité et de rigueur.

✦ Flash, bulletins d'infos et juridiques

Depuis aout 2019, les membres reçoivent donc les articles des bulletins d'informations, juridiques et spéciaux, en résumé et sous forme de newsletter électronique invitant à se rendre sur le site des ETA si ceux-ci souhaitent voir l'article au complet et en savoir plus.

Pour une meilleure cohérence et lisibilité en fonction des sujets traités, les actualités sectorielles peuvent être envoyées sous différentes formes :

Bulletin et flash d'informations

- *Quel contenu ?*

Le Bulletin d'information reprend, comme sous son ancienne forme, les actualités diverses, institutionnelles, juridiques, sectorielles, économiques ... en cours, les suivis de dossiers, les consultations aux membres sur certaines thématiques, les alertes d'événements, ... Cet outil de communication remplit l'objectif de veille et d'alerte sur toutes les matières susceptibles d'intéresser les membres. Le flash info regroupe les mêmes actualités que le bulletin d'information à la différence que ces informations sont qualifiées de plus « urgentes » à communiquer.

- *Quel public ?*

Ils s'adressent aux administrateurs, directeurs et cadres (directeurs marketing, GRH, secrétaires de direction, responsable communication...) des ETA.

- *2018 ?*

En 2018, les Bulletins et Flash Info furent porteurs de sources et ressources législatives, à titre d'exemple, dans les domaines suivants :

- ° En droit : réforme des sociétés et asbl, nouveau statut pour le travail associatif et occasionnel, nouveaux délais de préavis, budget mobilité et cash for car, accords d'été du parlement et du gouvernement, tableaux des chiffres utiles, tableaux des aides utiles, ...
- ° Au niveau sectoriel : signature de la CCT RCC 62 ans, dossier CAP, indexation des salaires, représentation par l'eweta des IDESS au niveau de la CP 327, les contrats d'entreprises, ...
- ° Au niveau politique : réforme APE, accords du non marchand, réforme du CWASS, plan d'investissement pour les ETA, les quotas, ...



Flash info

Annnonce d'une action de la CNE ce 19 septembre

Dans le cadre de la réforme APE du Ministre Jeholet, il nous revient que la CNE (CSC) organisera également une action, ce 19 septembre.

Nous vous informons qu'il est donc possible que vous receviez une demande de participation à cette action pour vos travailleurs.

Rappel : quotas données trimestres 1 et 2

Pour rappel, nous vous sollicitons afin d'obtenir vos quotas des sections 1, 2 et 3 relatifs aux 1^{er} et 2^{ème} trimestres 2018.

Merci de retourner le tableau à l'adresse : s.angerozzi@eweta.be avant le 30 septembre 2018.

Retrouvez [ici](#) un rappel de la marche à suivre pour nous communiquer ces données.

Lire plus sur notre [blog](#).



Carnet juridique - octobre 2018



Carnet juridique

- Quel contenu ?

Le Carnet juridique (anciennement Bulletin juridique) traite, comme son nom l'indique d'informations juridiques. Consécutivement aux actualités juridiques relayées dans le Bulletin d'informations, le Carnet juridique traite des nouvelles dispositions ou modifications légales une fois entrées en vigueur. Ces dispositions seront exposées, analysées et mise en perspective du secteur. Par ailleurs, le Carnet juridique permet également de traiter de sujets juridiques liés à l'actualité ou faisant suite à une question d'un membre et qui intéressent l'ensemble des ETA.

- Quel public ?

Les sujets juridiques pouvant toucher différentes matières spécifiques ou générales, les carnets juridiques sont envoyés aux mêmes personnes que le Bulletin d'information et le Flash info.

- 2018 ?

Cette année, les questions juridiques portaient, à titre d'exemples, sur les sujets suivants : Elections communales et provinciales : comment concilier devoir travailler et devoirs civiques ? Journée portes-ouvertes entreprises : occuper du personnel en dehors de l'horaire habituel ? Jours fériés 2019 : remplacement avant le 15 décembre 2018 ; quid en cas de maladie ou accident de vie privée d'un travailleur pendant ses vacances ? ...

Les nouvelles législations relayées étaient, toujours à titre d'exemples, les suivantes : secrets d'affaires ; renforcement de l'encadrement des contrats de travail intérimaire journaliers successifs ; instauration d'un registre UBO, congés thématiques et d'adoption ; dérogation sectorielle dans le cadre du régime particulier d'outplacement ; clause d'écolage assouplie ; ...

Communiqué aux directeurs

- Quel contenu ?

Le communiqué aux directeurs, remplacera le « Bulletin spécial », et portera sur des informations à caractère plus « confidentiel » destinées expressément aux dirigeants d'entreprises et tombant à une période ne coïncidant pas avec une réunion des instances Eweta (AG,...).

- Quel public ?

Le Communiqué aux directeurs s'adresse exclusivement à ces derniers.

- 2018 ?

Il n'y a pas eu Communiqués aux directeurs durant l'année 2018.

✦ Espace membre du site internet

Dans la foulée du changement d'image de l'eweta, le groupe de travail « Image et site internet » a pensé à la refonte du site internet. Outre la partie « publique » qui représente la vitrine du secteur pour les parties prenantes extérieures, l'espace membre a été repensé afin de réfléchir à l'utilisation la plus simple et adaptée pour les membres.

Ceux-ci peuvent donc retrouver dans cet espace, tous les articles liés à l'actualité sectorielle en cours (économique, juridique, événementielle, ...), le guide pratique des ETA, les documents importants comme les barèmes, les CCT, les PV et les dates des réunions, ... Les archives des deux anciens sites internet de l'eweta ont par ailleurs été migrées sur ce canal également.

Enfin, l'accès à l'espace membre est segmenté selon la catégorie de membres qui y ont accès : les membres du Bureau, du Conseil d'Administration, de l'Assemblée générale.

✦ **Nouveau support pour les membres : Aides accessibles aux ETA**

L'équipe de l'eweta a créé pour ses ETA membres un nouveau support utile. Il s'agit d'un récapitulatif des toutes les aides accessibles aux ETA.

Résumé en tableaux excel, les ETA peuvent voir en un coup d'œil, toutes les aides à l'emploi, à l'investissement et les aides AViQ auxquelles elles peuvent prétendre.

Ces tableaux sont évolutifs, ils sont régulièrement mis à jour et communiqués à toutes les ETA.

Modernisation externe - visibilité du secteur

✦ **Mémorandum en vue des élections communales et provinciales 2018**

Comme à chaque période précédant des élections et en coordination avec le plan de promotion des activités des ETA auprès des différents niveaux de pouvoir, la Fédération a conçu un mémorandum qu'elle a diffusé à tous les acteurs politiques importants en vue des élections communales et provinciales ainsi qu'aux médias.

✦ **Salon des Mandataires (8 et 9 février 2018)**

La diffusion du mémorandum de l'eweta s'est entre autres déroulée au Salon des Mandataires 2018 à Marche-en-Famenne.

L'eweta a en effet, eu une nouvelle fois l'occasion d'y partager gracieusement un stand avec SAW-B afin de promouvoir le secteur en présentant aux mandataires les possibilités de recours aux clauses

sociales dans les marchés publics et les diverses collaborations possibles avec les ETA. La Fédération a également plaidé pour une association plus systématique des ETA dans les plans de relances économique envisagés par les communes, l'élargissement et la facilitation d'accès à certaines formations ou encore des mesures relatives à la mobilité pour leurs travailleurs.

Les interlocuteurs rencontrés à cet événement à qui nous avons pu donner notre mémorandum en main propre comptaient par exemple parmi eux Mr Borsus, Ministre-Président de la Wallonie, Monsieur Pierre-Yves Jeholet, Vice-Président et Ministre de l'Industrie, de la Recherche, de l'Innovation, du Numérique, de l'Emploi et de la Formation, Madame Valérie De Bue, Ministre des Pouvoirs Locaux ou encore Alain Vaessen, Directeur de la Fédération des CPAS. Divers bourgmestres et présidents de Province étaient également présents.

✦ **Trophées Femmes en EA (6 mars 2018)**



Le mardi 6 mars, l'eweta a été conviée par l'organisation française HandiRéseau à représenter la Wallonie aux Trophées Femmes en EA à Paris en tant qu'invité d'honneur. Cet événement avait pour but de valoriser les travailleuses du secteur du travail adapté en France et en Europe.



Outre la présentation du secteur réalisée par la direction de l'eweta lors de l'ouverture de la cérémonie devant les différents partenaires français, notre Vice-Président Dany Drion a également animé une table ronde et Mr Gregory Dejeneffe, Data Protection Officer de l'ETA Jean Del'Cour a présenté la nouvelle Réglementation européenne du RGPD.

Enfin et surtout, deux candidates wallonnes aux Trophées ont été récompensée : Mme Gulden Elmas, Directrice commerciale des Ateliers de Blicquy a été nommée dans la catégorie Innovation et Madame Bénédicte Vanwijnsberghe, directrice du Moulin de la Hunelle a été lauréate de la catégorie Entrepreneurse-Intrapreneuse.

Cet événement a bien évidemment fait l'objet de communiqué aux médias ainsi qu'à nos partenaires du monde socio-économique et a débouché sur 4 articles de presse et 3 reportages télé sur les Trophées ou plus largement sur le secteur ou les ETA qui le composent.



Chîèvres 7950

Chîèvres: la directrice du Moulin de la Hunelle (ETA) remporte le prix de l'entrepreneuse à Paris

Bénédicte Vanwijnsberghe, directrice de l'entreprise de Chîèvres, a remporté mardi le prix Entrepreneur Femmes en EA (entreprise adaptée) à Paris.



Bénédicte VAN WIJNSBERGHE
Directrice du Moulin de la Hunelle

Wapi: un trophée pour les femmes en entreprises adaptées

Chîèvres: la directrice du Moulin de la Hunelle (ETA) remporte le prix de l'entrepreneuse à Paris



✦ Présentation du secteur et visite de l'ETA Entra à Pierre-Yves Jeholet (7 mars 2018)

L'ETA Entra a accueilli le 7 mars 2018 Pierre-Yves Jeholet, Vice-Président et Ministre de l'Industrie, de la Recherche, de l'Innovation, du Numérique, de l'Emploi et de la Formation avec le soutien et la présence de l'eweta qui a profité de cette rencontre pour présenter le secteur au Ministre, lui présenter à nouveau certains points du mémorandum et discuter avec lui de la réforme APE qui était alors en négociation.



✦ Jours fous de l'économie sociale (17 et 18 mars 2018)



A l'initiative des entreprises d'économie sociale et de leurs Fédérations et mise en œuvre par Financité, une campagne de promotion de l'économie sociale a été organisée le week end des 17 et 18 mars 2018 dans les 5 provinces wallonnes et à Bruxelles, sous le nom des Jours fous de l'économie sociale.

L'évènement grand public dont l'objectif était d'élargir le cercle des clients et des investisseurs des structures et de mieux faire connaître leur plus-value en tant qu'organisation d'économie sociale.

Citons par ailleurs Village N°1 et l'ETA Alteria qui y ont participé aux côtés de leurs homologues bruxelloises.

Bien que les événements régionaux n'aient pas attiré selon les espérances de l'organisation, les diverses portes ouvertes ont engendré une large fréquentation qui a fait de cet événement une réussite.

+ **Présentation du secteur à l'UWE (18 mai 2018)**



Dans le cadre des actions qu'elle mène pour dynamiser l'avenir économique du secteur, l'eweta a conclu une convention de partenariat, de services et d'échange technique durant une année avec l'Union Wallonne des Entreprises (UWE). Concrètement, l'eweta pouvait participer au Conseil d'administration de l'UWE ainsi qu'à divers groupes de travail thématiques (énergie, environnement, ...).

Le 18 mai 2018, l'eweta a présenté lors du CA de l'UWE le secteur des ETA wallonnes en présence de plus de 40 chefs d'entreprise et représentants de secteurs professionnels.

La présentation du secteur était une première à laquelle l'audience a réservé un très bon accueil. Les présidents sortant et entrant de l'UWE ont déclaré tout le bien qu'ils pensaient des services et productions du secteur (notamment dans le domaine de l'aéronautique) et des partenariats qu'ils peuvent déjà avoir eu avec celles-ci.

+ **Salon Handicap Emploi et Achat Responsables (28 mai 2018)**

Le 28 mai 2018, l'eweta a participé et est intervenue, par le biais de sa directrice Dominique Nothomb, au Salon Handicap Emploi et Achats Responsables qui se déroulait au Palais des Congrès à Paris.

Le salon a comptabilisé près de 3.500 visiteurs, 150 Entreprises Adaptées & ESAT françaises, 60 Conférences & ateliers et 500 experts.

La conférence pour laquelle l'eweta a pris la parole était « Innovations et nouvelles tendances du STPA en France et à l'international » et portait principalement sur le renforcement de partenariats solidaires entre le secteur de travail adapté et les entreprises du milieu ordinaire à l'échelle nationale et internationale. Cette animation abordait également les nouvelles innovations développées par les Entreprises de Travail Adapté et leur valeur ajoutée. Enfin une dernière partie de la conférence abordait la place des ETA dans le contexte du développement de l'intelligence artificielle. Cet événement a par ailleurs permis de renforcer les contacts des ETA wallonnes avec leurs partenaires actuels et engendrer de nouveaux contacts.

+ **Présentation au Parlement wallon (6 juin 2018)**

Consécutivement à la rencontre de Monsieur André Antoine au Salon des Mandataires 2018, nous avons reçu une invitation du Président du Parlement Wallon afin de venir présenter le secteur aux parlementaires wallons. Celui-ci a engagé la présentation avec un discours encourageant pour les ETA.

PARLEMENT DE WALLONIE

Durant 15 min, fin de matinée, les ETA et le secteur ont été présentés par l'eweta avant la séance plénière du Parlement. A la suite de quoi, les parlementaires intéressés pouvaient nous rencontrer. Parmi ceux-ci, à titre d'exemple, Marie-Françoise Nicaise, Charles Gardier, Eliane Tillieux, Philippe Knaepen, Mathieu Daele, Jenny Baltus-Möres, Philippe Courard, Christophe Collignon, ... La directrice de l'Eweta a par ailleurs attiré l'attention de l'assemblée sur le nécessaire soutien à apporter par les députés aux Entreprises de Travail Adapté sur le rôle social pleinement rempli par les ETA, sur le recours possible des pouvoirs publics aux ETA via la passation de marchés publics ou encore sur la problématique des quotas freinant les ETA pour l'emploi des nouvelles personnes en situation de handicap.



✦ Visite d'une ETA espagnole (3 octobre 2018)

Le 3 octobre 2018, Madame Dominique Nothomb et Monsieur Dany Drion, vice-président de la Fédération, se sont rendus à Barcelone en Espagne afin de rencontrer les homologues de l'eweta français (Unea), allemands (Bag If) et espagnols (Conacee).

Au cours de cette rencontre une réflexion a été menée pour le développement de marchés internationaux. Ainsi, les représentants de notre fédération ont eu l'occasion de suivre une présentation des membres de la Fédération CONACEE afin de « benchmarker » le fonctionnement de ces entreprises.

Le but principal était également la prospection commerciale et la prise de contact entre les entreprises de travail adapté espagnoles et les entreprises wallonnes afin de s'allier pour développer de nouveaux marchés.

De cette réunion a par ailleurs découlé le fait de créer un site internet de promotion internationale des Entreprises de Travail Adapté (site internet de EuCIE) ainsi que la décision de renforcer les partenariats entre les différents pays pour atteindre les grands marchés internationaux.

✦ Site internet et réseaux sociaux (11 décembre 2018)

Comme dit précédemment, l'eweta, avec son groupe de travail « Image et site internet », a renouvelé l'identité visuelle de la Fédération qui a été traduite en ligne avec un nouveau site internet : www.eweta.be. Véritable vitrine de la Fédération, il permet de présenter le but social des ETA qui la composent.



Après plusieurs versions beta, il a été lancé lors de l'Assemblée générale de décembre de l'eweta.

La photo utilisée en toile de fond est par ailleurs une photo prise dans l'ETA Jean Del'Cour afin d'être symbolique du secteur

(et de ne pas utiliser une photo moins pertinente et moins représentative d'une banque d'images).

De même, les comptes Facebook, Twitter et LinkedIn se sont parés de la nouvelle identité de la Fédération et ont été alimentés selon les spécificités de chacun de ces réseaux sociaux.

Notons le partage que le module de dépôt des CV de travailleurs et des offres d'emploi d'ETA présent sur l'ancien site internet de l'Eweta a été remplacé par un partage sur le site internet et sur Facebook et LinkedIn des offres d'emploi, la réception de CV posant trop de problèmes en vertu du RGPD.



✦ Conférence de presse de Eucie (3 décembre 2018)

Le lundi 3 décembre 2018, lors de la 27ème journée mondiale de la Personne Handicapée, EuCIE - l'European Confederation of Inclusive Enterprises Employing People with Disabilities - dont l'eweta est membre, tenait une conférence de presse à Bruxelles avec les autres membres fondateurs Unea (France), Conacee (Espagne) et Bag If (Allemagne).

Le but de la conférence était de présenter le Projet Eramsus + « Innovative skills, management and training within inclusive enterprises » ainsi que le nouveau site internet de la EuCIE :

www.eucie.org

Cette conférence a débouché sur 3 articles de presse.

Vers une meilleure inclusion du handicap en entreprise

03/12/2018

Un projet européen en faveur de l'inclusion du handicap en entreprise

03/12/18 à 14:51 Mise à jour à 14:51 Source : Belga

L'Europe se mobilise pour les entreprises inclusives

Trends Tendances

Plus de 15 % des citoyens de l'UE sont en situation de handicap, avec un taux de chômage deux fois supérieur à la moyenne. Plusieurs pays ont décidé de se mobiliser et proposent des formations pour favoriser le développement d'entreprises inclusives

30 novembre 2018 • Par Cassandra Rogeret / Handicap.fr

chômage des personnes
population. A
tation de
piens ont
entreprises
vacité à
resse.

✦ **Autres présences dans les médias**

L'eweta est également apparue dans certains articles de presse suite à des sujets d'actualité, notamment :

Interview de Stéphane Emmanuelidis (5 décembre 2018)

Grâce à l'impulsion donnée par le communiqué de presse concernant la conférence de presse de EuCIE pour notre secteur, Stéphane Emmanuelidis, Président de l'eweta, a été interviewé sur la radio La Première – RTBF afin de parler de la problématique des quotas freinant les Entreprises de Travail Adapté wallonnes en présentant très clairement les enjeux d'une ouverture de ceux-ci et d'un débat régional et fédéral à ce sujet.



✦ **Développement de synergies dans la communication avec les Fédérations consœurs Febrap et Groep Maatwerk en vue d'actions en 2019**

Durant l'année 2018, les collaborations avec les trois fédérations d'entreprises de travail adapté régionales ont permis d'avancer sur des démarches de promotion du secteur des ETA dans sa globalité et dans tout le pays.

Les rencontres ayant eu lieu en 2018 entre les 3 partenaires devraient aboutir à deux campagnes en 2019 :

- La diffusion de capsules vidéo sur la chaîne de télévision Canal Z et son homologue de nord du pays Kanaal Z
- La création et la promotion d'un webshop consacré aux produits propres des Entreprises de Travail Adapté du pays.



✦ **Instance Bassin Enseignement Emploi et Formation et Chambre Emploi Formation**

Les Instances Bassin Enseignement Qualifiant - Formation - Emploi, qui succèdent aux Comités Subrégionaux de l'Emploi et de la Formation, ont été mises en place début 2015 en application d'un accord de coopération entre les Gouvernements de la Wallonie et de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

10 Instances Bassin sont ainsi actives sur le territoire de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Les Instances Bassin EFE réunissent des membres issus des 3 mondes :

- ✓ Partenaires sociaux : représentants patronaux et syndicaux ;
- ✓ Emploi-Formation : représentants de la formation et l'insertion socioprofessionnelle (FOREM, IFAPME, CISP) ;
- ✓ Enseignement : représentants de l'enseignement qualifiant et de la promotion sociale

Les Instances associent également à leurs travaux, avec voix consultative, des représentants de l'enseignement spécialisé, des Centre PMS, des CPAS, des MIRE, de l'alphabétisation, de l'AViQ et de l'IWEPS.

Les missions des Instances Bassin EFE consistent principalement à :

- ✓ Orienter l'offre de formation/enseignement en fonction des besoins du marché de l'emploi : identification de secteurs/métiers prioritaires pour l'ouverture de nouvelles filières.
- ✓ Soutenir le développement des projets communs aux 3 mondes (Emploi/Formation/Enseignement) dans le cadre de pôle de synergie.

En Wallonie, chaque Instance Bassin s'appuie sur 2 Chambres :

- ✓ Une Chambre Enseignement qui correspond à l'Instance de Pilotage Inter-réseaux de l'Enseignement Qualifiant (IPIEQ). (Plus d'informations sur notre Chambre Enseignement)
- ✓ Une Chambre Emploi-Formation qui reprend les compétences et les missions des anciens Comités Subrégionaux de l'Emploi et de la Formation. (Le Bassin Hainaut-Centre présente une particularité avec deux Chambres Emploi-Formation distinctes pour Mons et la région du centre.) (Plus d'informations sur les Chambres Emploi-Formation de Mons et du Centre).

A travers sa représentation à l'UNIPSO, l'eweta occupe plusieurs mandats dans les Instances Bassin et Chambre Emploi-Formation de Hainaut-Centre/du Brabant wallon/de Verviers.

Durant l'année 2018, ces Instances et ces Chambres avec leurs réseaux de partenaires ont continué à renforcer leurs actions auprès des interlocuteurs politiques, institutions et acteurs de terrain.

✦ **Pôle environnement du CWES**

Le Conseil wallon de l'économie sociale (CWES) a été institué sur base du Décret du 20 novembre 2008 relatif à l'économie sociale.

Il a pour mission de remettre des avis sur toute matière relative à l'économie sociale.

Il rassemble les représentants des entreprises d'économie sociale et des interlocuteurs sociaux wallons.

A travers notre représentation à l'UNIPSO, l'eweta exerce des mandats au CWES, l'un en tant que représentant des organisations représentatives des employeurs et l'autre en tant que représentant des entreprises d'économie sociale.

✦ **Soutien aux actions des ETA**

Enfin, la Fédération a été présente pour diffuser plus largement encore les actions de promotion des ETA demandeuses et ne saurait également s'empêcher de les féliciter pour leur apport à la promotion du secteur. Nous pensons notamment à Nekto qui a gagné le prix du Développement Durable du Hainaut, Axedis et le lancement de www.businessautrement.be, Adapta qui a décroché un marché avec CAP48 et qui a collaboré avec d'autres ETA wallonnes et germanophones ou encore aux actions du Moulin de la Hunelle (avec Mr Jean-Luc Crucke) ou le Relais de la Haute Sambre pour leur événement de promotion d'ouverture de leur nouvelle installation.

eweta

Une Fédération présente et reconnue à différents niveaux

L'eweta est tant une Fédération partenaire de l'Administration (AVIQ) que de divers interlocuteurs du monde politique et de l'économie sociale.

Depuis 40 ans, elle est consultée et dispose d'une série de mandats dans de nombreux organes essentiels. Nous vous renvoyons, au tableau des mandats, en annexe 6 de ce rapport, pour une vision complète des représentations de l'eweta en 2018.

La place prédominante de l'eweta au niveau institutionnel est un succès.

Au niveau intersectoriel

En 2018, l'actualité intersectorielle a essentiellement été marquée par les négociations dans le secteur du non marchand.

Dans le cadre des accords du non-marchand, l'eweta a maintenu sa demande de donner priorité au financement des emplois dans notre secteur étant donné le frein engendré par la limitation des quotas.

Les accords du non-marchand aboutiront tant au niveau intersectoriel que sectoriel dans le courant de l'année 2019 (voir ci-dessous).

Au niveau sectoriel

En 2018, l'eweta a accepté de représenter en Commission Paritaire 327.00, l'organisation patronale ATOUT-EI IDESS SFS. L'élargissement du champ de compétence de la CP 327.00 aux IDESS SFS est en vigueur début 2015. Les 8 IDESS SFS ressortissent donc théoriquement depuis lors de la compétence de la CP 327.00 mais n'y étaient pas encore représentées. L'eweta représentera dorénavant ces 8 structures en CP 327.00 et ce, sans changer la constitution de son banc. Les 8 IDESS SFS auront toutefois leurs propres CCT, leurs négociations seront indépendantes de celles relatives aux ETA et seront menées par ATOUT-EI.

Au niveau de la SCP 327.03, l'eweta a orchestré, comme en 2017, les formations financées par l'AViQ et dispensées par les conceptrices de l'outil Ergo Meta sur le thème des classifications de fonctions du personnel de production dans les ETA wallonnes. Ces formations étaient destinées aux représentants patronaux et syndicaux au sein des Comités techniques paritaires en classification de fonction (CTPC) n'ayant pas pu suivre les formations en 2017. Ces formations se sont tenues fin 2018 et début 2019. Par ailleurs, compte tenu du succès de ces formations en classification de fonction et de la demande de suivi de ce dossier dans le cadre des travaux de la SCP, les partenaires sociaux ont demandé à l'AViQ de prévoir annuellement l'organisation de formations de remise à niveau et d'initiation pour les nouveaux arrivants.

Comme convenu en 2017, un groupe de travail « contrat d'entreprise » a été constitué au sein de la SCP 327.03 afin de travailler à l'établissement d'une CCT relative aux « contrats d'entreprise ». Cette CCT offrira un cadre juridique homogène aux contrats d'entreprise d'application dans nos ETA. Les négociations ont porté tant sur les aspects qualitatifs que quantitatifs. L'eweta a, en effet, décidé d'ouvrir les négociations aux aspects quantitatifs, en proposant entre autres le versement d'une prime pour prestations de nuit d'un montant supérieur à celle prévue par le CNT, d'une prime d'éloignement, la prise en charge d'une assurance omnium « mission » pour les déplacements domicile – lieu du contrat d'entreprise, ... Au niveau qualitatif, les partenaires sociaux ont souhaité apporter les garanties nécessaires au bon déroulement d'une prestation en contrat d'entreprise extérieure en termes notamment d'encadrement et d'accompagnement, d'adaptation du poste de travail, de maintien de conditions de travail similaires, d'accès à un délégué syndical, d'accès au service RH/AS de l'ETA, de retour possible en ETA après un engagement non-concluant par une entreprise cliente, ...

En 2018, les partenaires sociaux se sont, en outre, mis d'accord sur la signature d'une CCT relative au régime de chômage avec complément du FSE ETAW 62 ans en région wallonne ainsi que sur l'indexation des salaires suite au dernier dépassement de l'indice pivot pour les allocations sociales et les salaires dans le secteur public.

Les partenaires sociaux ont, également, interpellé les ministres compétents afin de contester la mesure de non-assujettissement à l'ONSS des travailleurs stagiaires occupés en CAP, le nouveau statut pour le travail associatif et occasionnel ainsi que l'impact sur les travailleurs handicapés âgés des différentes mesures prises par le gouvernement en matière de fin de carrière.

Enfin, les partenaires sociaux ont entamé, fin 2018, les négociations sectorielles relatives à l'exécution des accords du non marchand. Ces négociations ont abouti sur un projet de protocole d'accord sectoriel. La signature et la mise en œuvre du protocole d'accord se concrétiseront courant 2019.

Au niveau régional

Collaboration avec l'AViQ

En 2018, l'AViQ a lancé un appel à candidatures pour le renouvellement des mandats des membres des Commissions subrégionales de coordination de l'AViQ – Branche Handicap.

En mai 2018, le Conseil général de l'AViQ a par ailleurs connu un changement de présidence. M. Frédéric POSSEMIERS a succédé à M. Marc ELSSEN, Président en place depuis le mois de janvier 2016.

Au niveau du comité de branche handicap, notre représentant a été remplacé par Emmanuel Gailly qui occupe un mandat effectif.

Attribution des quotas

Depuis plusieurs années, l'eweta récolte trimestriellement les quotas des ETA concernant le personnel de production déclaré à l'AViQ en section 1,2 et 3 afin de pouvoir estimer les subsides ainsi que les éventuels dépassements du quota global.

Selon les données en notre possession au moment où nous rédigeons ce rapport, le dépassement global estimé, pour l'année 2018, dépasserait largement le chiffre de 500 emplois pour l'ensemble des ETA. Dont au minimum 25 ETA parmi lesquelles il pourrait y avoir, soit une récupération des plus petites subventions, soit un transfert de certains emplois en section 3 et donc un subside moindre.

Ces chiffres seront confirmés par l'AViQ avec la consolidation du 4ème trimestre 2018.

Comme les années précédentes, l'eweta n'a eu de cesse de revendiquer auprès des organes compétents un système de calcul de quotas plus souple afin de ne pas freiner la création d'emplois dans le secteur.

Réformes importantes

Deux réformes touchant notre secteur ont été amorcées en 2017. Il s'agit principalement de la réforme des Aides à la Promotion de l'Emploi (APE) et de la réforme du Code Wallon de l'Action Sociale et de la Santé (CWASS). Les négociations avec le gouvernement wallon se sont poursuivies en 2018 sans toutefois aboutir.

L'eweta a été associée, via l'UNIPSO dont elle est membre, à la réforme des APE portée par le Ministre Jeholet.

Cette réforme n'a, in fine, pas abouti suite à la perte de majorité de la coalition MR-cdH au gouvernement wallon début 2019.

Pourtant, dans le cadre de cette réforme, des avancées significatives avaient été obtenues en faveur des employeurs concernés.

En effet, même si l'UNIPSO et l'eweta partageaient les objectifs de soutien aux politiques fonctionnelles et de simplification administrative prévus par cette réforme, elles craignaient toutefois que certains éléments soient susceptibles de fragiliser leurs membres et avaient mené différentes actions auprès du Ministre Jeholet en 2018.

Ces avancées portaient notamment sur le report d'un an de l'entrée en vigueur de la période transitoire débutant le 1/1/2020 à la place du 1/1/2019, une amélioration de la formule de calcul et une prise en compte de l'ensemble des points au 31/12/2019 et des décisions déterminées à 100%, ...

L'UNIPSO et l'eweta ne manqueront pas d'assurer le suivi de ce projet réforme ou de tout autre projet de réforme APE qui pourrait voir le jour, au cours de la prochaine législature.

En 2018, l'eweta a également poursuivi sa participation aux travaux menés depuis 2017 avec le Cabinet de la Ministre Gréoli, l'AViQ et les partenaires sociaux dans le cadre de la réforme du CWASS. Pour rappel, l'objectif poursuivi par les parties est de procéder à une mise à jour du CWASS en ce qui concerne les ETA et d'analyser les améliorations possibles au niveau de certaines règles de fonctionnement.

Différents projets de modifications du CWASS ont été soumis aux partenaires sociaux au cours du dernier semestre 2018.

Suite à l'interpellation de l'eweta concernant certaines mesures néfastes financièrement pour les ETA reprises dans le premier projet de modification du CWASS, la Ministre a proposé de s'en tenir dans le cadre de cette réforme à des modifications du CWASS ne portant que sur des mesures qualitatives.

Plus largement, dans le cadre de ces travaux, l'eweta a veillé aux intérêts des ETA et de leurs travailleurs, en soulevant, auprès de la Ministre Gréoli, les difficultés liées à l'application de nouvelles mesures et a pu proposer également des dispositions améliorant ou simplifiant certaines règles.

L'eweta a été entendue par la Ministre et avec les organisations syndicales un texte commun a pu être proposé. Le dernier projet de modification du CWASS déposé en première lecture au gouvernement wallon en 2019 tient compte des remarques des partenaires sociaux. On ne sait pas si la réforme du CWASS passera sous cette législature.

Plan d'investissement du gouvernement wallon

Néanmoins, nous avons obtenu de la Ministre Gréoli que le secteur des ETA soit éligible à des aides à l'investissement via un nouveau dispositif (hors sphère AViQ) dit CRAC.

Début 2018, le Gouvernement wallon a présenté son plan d'investissement. Celui-ci prévoit l'octroi en faveur des ETA de moyens supplémentaires à concurrence de 10 millions d'euros sur 3 ans.

L'eweta a défendu la position de ses ETA membres quant aux modalités de répartition de cette enveloppe.

Au niveau fédéral

A travers l'Unisoc dont elle est membre, l'eweta a assuré le suivi de nombreuses nouvelles législations portées par le gouvernement fédéral et a pu revendiquer à de nombreuses reprises qu'il soit tenu compte des spécificités du secteur des ETA.

Ainsi l'Unisoc a défendu et relayé au niveau du CNT, notre position concernant les travailleurs en CAP. Ces travailleurs se sont vu priver en 2017 d'assujettissement à l'ONSS. Cette réforme initiée par la Ministre De Block frappe durement et injustement les travailleurs porteurs d'un handicap qui tentent d'intégrer le marché du travail via ce contrat CAP dans les ETA. Le CNT nous a entendu et a rendu un avis favorable au ré-assujettissement de ces travailleurs. Le suivi de ce dossier se poursuivra en 2019.

L'Unisoc a également défendu les intérêts des ETA et de leurs travailleurs au CNT dans le cadre du nouveau statut pour le travail associatif et occasionnel, de la nouvelle loi Elections Sociales 2020, de la réforme des pensions, des nouvelles mesures d'employabilité financée par 1/3 du préavis, ...

Toujours via l'Unisoc mais aussi l'Unipso, l'eweta a été associée au suivi de la réforme du droit des sociétés et des associations entreprise par la Ministre Koen Geens en 2014.

Les préoccupations de notre secteur et plus généralement du secteur non-marchand ont ainsi été relayés au Ministre Koen Geens. Celles-ci visaient une éventuelle marchandisation du secteur compte tenu de la possibilité pour les asbl de réaliser des activités commerciales à titre principal, sur la disparition des SFS, sur les conséquences du nouveau Code des Sociétés et des associations sur l'imposition des Asbl et SFS, ...

Cette réforme n'a pas été finalisée comme prévu en 2018. Elle aboutira cependant en 2019. Les impacts précis de cette réforme sur notre secteur sont encore difficilement mesurables au moment de la rédaction de ce rapport.

Au niveau européen

Plan d'investissement dit Juncker

L'Europe a lancé un plan d'investissement nommé Plan d'investissement pour l'Europe, dit « Plan Juncker ». Celui-ci vise à faciliter l'accès au financement, sous forme de prêts, pour les entreprises, y compris celles dans le secteur à profit social et donc, cela peut viser également les ETA. Il s'agit donc d'une réelle opportunité financière pour notre secteur.

L'eweta a participé à une séance d'information sur le sujet afin de mieux informer ses ETA membres sur les possibilités de financements européens qui s'offrent aux ETA.

EuCIE

Née en juin 2017, EuCIE - European Confederation of Inclusive Enterprises employing people with disability dont l'Eweta est membre avec La France (UNEA), l'Allemagne (BAG IF) et l'Espagne (CONACEE) a continué, en 2018, de défendre le modèle des entreprises inclusives au niveau européen via notamment le mandat de Dany Drion.

Outre les visites dans les pays membres et le lancement du site internet de EuCIE (cfr. point « modernisation des actions de la Fédération »), l'année 2018 été marquée par le début du projet Erasmus + nommé « Gestion innovante des compétences et formations au sein des Entreprises Inclusives » lancé le 3 décembre 2018 par une conférence de presse à Bruxelles.

Le but de ce projet est la production de référentiels de métiers et de compétences managériales, de modules de formations ainsi que leur communication et dissémination. Les outils seront ensuite mis en expérimentation dans des entreprises qui n'ont pas participé au projet Erasmus +.

Le projet se divise en 9 « Lots de travail ». Durant 2018, deux lots ont été entamés :

✦ **LT1 «Gouvernance, mise en œuvre et suivi de projet»**

Objectifs :

- ° Assurer un pilotage cohérent du projet afin de réaliser le programme d'actions et atteindre les objectifs dans le respect du planning et du budget.
- ° Garantir la communication opérationnelle dans le partenariat en référence aux activités du projet.

- ° Faire connaître et assurer la promotion du projet
- ° Mesurer et suivre l'évolution de l'exécution du projet et établir des mesures correctives le cas échéant.

✦ **LT2 «Etat de l'art»** : Connaître de manière plus approfondie le cadre légal et technique des Entreprises inclusives de chaque pays partenaire en vue d'une réflexion à l'échelle européenne, de partager expertises et expériences.

Cette action permet la prise en compte des spécificités de chaque pays lors de l'élaboration des autres productions intellectuelles du projet.

Pendant plusieurs mois, les partenaires ont eu l'occasion d'échanger sur certains aspects de leurs différents modèles lors des différentes rencontres. Dans cette partie, il s'agit d'une analyse plus approfondie et détaillée des modèles et dispositifs, ainsi que d'avoir une description des catégories de public intégré dans le cadre de ces structures (degré d'invalidité, documents administratifs tels que la Reconnaissance des Travailleurs Handicapés en France (RQTH), les modalités d'accompagnement, plan de formation, etc.

Les 7 autres « Lots de Travail » seront à réaliser avant la date échéance du Projet le 2 janvier 2021.

Transition-insertion

Le projet « Transition-Insertion 2020 » est un projet pilote subventionné par le FSE qui vise à faciliter la transition et l'insertion des jeunes issus de l'enseignement spécialisé de forme 2 et de forme 3 vers et dans leur vie d'adulte. Ces jeunes sont suivis durant leur dernière année scolaire et durant l'année qui suit leur scolarité. L'Eweta participe à la mise en place de ce projet.

L'origine du projet tient au constat que trop de jeunes quittant l'école d'enseignement spécialisé se retrouvent livrés à eux-mêmes, souvent pour une longue durée, en attendant d'entrer dans la vie active.

Afin d'éviter des situations de rupture et d'assurer l'insertion socioprofessionnelle de ces jeunes, le projet « Transition-Insertion » naît en 2009. La fonction référent-coordonateur est créée à cette période dans les écoles participantes.

Le référent-coordonateur est la personne de référence et le coordinateur de toutes les actions mises en place dans le cadre de l'insertion et la transition des jeunes qui adhèrent au projet. Ils interviennent dans la construction du projet professionnel et du projet de vie du jeune.

Leur rôle est donc :

- ✦ La mise en place partenariats, de méthodes, d'outils, ...
- ✦ La préparation à la transition de l'école vers le monde du travail
- ✦ La concertation avec les acteurs de formation et articulation entre la formation scolaire et le placement en entreprise

En 2018, le projet «Transition-Insertion», c'est :

- ✦ Une moyenne de 500 jeunes suivis individuellement
- ✦ Un encadrement d'une trentaine de référents(es)
- ✦ 15 écoles adhérant au projet en région wallonne
- ✦ Un taux de réussite dans la transition et l'insertion vers et dans la vie adulte et le monde du travail de 80%.

Nos perspectives pour l'avenir

- ✦ La reconduction du projet « transition-Insertion »
- ✦ La reconnaissance et l'officialisation de la fonction de référent-coordonateur dans toutes les écoles de l'enseignement spécialisé
- ✦ Une sensibilisation plus importante relative à l'insertion socioprofessionnelle, l'objectif principal de l'enseignement spécialisé

Bassin Liège - Huy Waremme - Verviers



Bassin Namur



eweta

Une Fédération qui évolue pour et par ses membres

L'eweta n'a de cesse d'orienter ses missions selon les nécessités du secteur des ETA qu'elle représente. C'est ainsi qu'elle a tenté depuis ces dernières années d'investiguer vers des champs plus économiques et mettre en œuvre les possibilités qui lui sont offertes pour mieux faire connaître notre secteur.

L'eweta s'est investie également dans ses supports communicationnels externes et internes en améliorant notamment certains outils déjà existants.

D'autre part, vu les enjeux politiques pouvant impacter le secteur des ETA, l'eweta est restée et reste toujours en veille afin de bien positionner le secteur par rapport aux valeurs qu'il représente et aux emplois qu'il crée.

Les politiques futures du secteur devront tenir compte à la fois de la vocation sociale de nos entreprises qui créent de l'emploi pour un public fragilisé et à la fois de la vocation économique, outil indispensable à leur survie et à leur développement.

eweta

Une Fédération soutenue par ses partenaires

L'eweta bénéficie du soutien de ses ETA membres, de la Région wallonne, du Fonds Social Européen ainsi que de la Province du Luxembourg et les remercie de leur soutien.



Wallonie



LE FONDS SOCIAL EUROPÉEN ET
LA FÉDÉRATION WALLONIE-BRUXELLES
INVESTISSENT DANS VOTRE AVENIR





ANNEXES

Annexe 1

Liste des membres du bureau sortants lors de l'Assemblée Générale du 08/06/18

ETA	NOM	ADRESSE E-MAIL
ETA Axedis	Anne Falier	a.falier@axedis-eta.be
ETA Belair	Serge Delaveux	sd@belair-eta144.be
ETA Jean Del'Cour	Dany Drion	danydrion@jean-delcour.be
ETA Jean Del'Cour	Eric Chardon	ericchardon@jean-delcour.be
ATE L'Atelier	Maxime Goffinet	maxime.goffinet@atelier-jambes.be
ETA Le Perron	Walter Afano	walter.afano@leperron.be
ETA Le Trait d'Union	Jean François Declercq	jf.declercq@traitunion.be
ETA Saupont	Florence Lejeune	f.lejeune@saupont.be

Liste des membres du bureau entrants lors de l'Assemblée Générale du 08/06/18

ETA	NOM	ADRESSE E-MAIL
ETA Etablissement Deneyer	Stéphane Emmanuelidis	stephane.emmanuelidis@gmail.com
ETA Jean Del'Cour	Dany Drion	danydrion@jean-delcour.be
ETA Jean Del'Cour	Eric Chardon	ericchardon@jean-delcour.be
ETA Nekto	Hugues Procureur	hugues.procureur@nekto.be
ETA L'Atelier	Maxime Goffinet	maxime.goffinet@atelier-jambes.be
ETA Village N°1 Entreprises	Nathalie Claes	nathalie.claes@levillage1.be

Annexe 2

Liste des administrateurs

NOMBRE	E.T.A.	PROVINCE	PRENOM	NOM
1	ETA Le Perron	Liège	Walter	AFANO
2	ETA CORELAP	Hainaut	Laurent	BREYNE
3	ETA Jean del'Cour	Liège	Eric	CHARDON
4	ETA Le Village n° 1 Entreprises	Brabant Wallon	Nathalie	CLAES
5	ETA 123 AP de Beauraing	Namur	Zoé	CLAREMBEAU
6	ETA Le Trait d'union	Hainaut	Jean-François	DECLERCQ
7	ETA Les Gaillettes	Liège	Pierre	DEHASPE
8	ETA Belair	Luxembourg	Serge	DELAVEUX
9	ETA ENTRA	Hainaut	Jean-Marc	DIEU
10	ETA Jean del'Cour	Liège	Dany	DRION
11	ETA ATE - Les Ateliers d'Ensival	Liège	Stratos	DZEPRAILIDIS
12	ETA Fournipac	Namur	Danielle	ELIAS
13	ETA Etablissement Deneyer	Hainaut	Stéphane	EMMANUELIDIS
14	ETA Axedis	Brabant Wallon	Anne	FALIER
15	ETA Entranam	Namur	Emmanuel	GAILLY
16	ETA Enghien	Hainaut	Patrick	GODART
17	ETA L'Atelier	Namur	Maxime	GOFFINET
18	ETA Les Dauphins	Namur	Isabelle	GOGUIN
19	ETA Jean Gielen	Liège	Marc	HEYLENS
20	ETA Les Erables	Hainaut	Olivier	HUYGHE
21	ETA V3 Manupal	Namur	Bernard	LEBOUTTE
22	ETA ATE - Les Ateliers d'Ensival	Liège	Philippe	MANSET
23	ETA Atelier Cambier	Hainaut	Jean-Louis	MARCHANT
24	ETA Les Ateliers du 94	Hainaut	Jean-François	MATTIVI
25	ETA Ateliers de Tertre	Hainaut	Nadine	MOREAU
26	ETA Atelier de Blicquy	Hainaut	Alain	MOUCHERON
27	ETA Atelier Saint-Vincent	Namur	Ladislav	NAGANT
28	ETA Entranam	Namur	Jean-Marie	NOEL
29	ETA Village liégeois - M-R Prignon	Liège	Florence	PRIGNON
30	ETA Nektó	Hainaut	Hugues	PROCUREUR
31	ETA Le Val du Geer	Liège	Eric	SIMONIS
32	ETA La Thierache	Hainaut	Luc	TREPAGNE
33	ETA L'Atelier 85	Namur	Bernard	VAN SANDWYK
34	ETA LE RUCHER	Hainaut	Manuela	VIVIER

Annexe 3

Liste des membres

ETA	DIRECTION - NOM	PRENOM	TEL	ADRESSE	NUM	LOCALITE
A.P.A.C.	DELCROIX	Philippe	064/23.87.10	rue du Chénia 13 A	7170	MANAGE
A.P.N.	VIVONE	Ariane	067/21.34.75	P.I. - rue du Commerce, 15	1400	NIVELLES
A.T.E. -	DZEPRAILIDIS	Stratos	087/30.72.90	rue des Weines, 65	4800	ENSIVAL
ADAPTA	HAMACHER	Harald	087/65.82.01	Hochheid 2	4728	HERGENRATH
ALTERIA	BASTIEN	Marina	065/45.09.50	Place de Pâturage, 41	7340	COLFONTAINE
AP de BEAURAING	CLAREMBEAU	Zoé	082/71.19.72	Z.I. route de Rochefort, 201-203	5570	BEAURAING
ATELIER 3000	MANSY	Marcel	071/37.44.00	Z.I. avenue de Heppignies	6220	FLEURUS
ATELIER 85	VAN SANDWYCK	Bernard	071/68.86.73	rue de Mettet, 127	5620	FLORENNES
ATELIER CAMBIER	MARCHANT	Jean-Louis	071/25.85.60	Z.I. - 1ère Rue	6040	JUMET
ATELIER SAINT-VINCENT	NAGANT	Ladislav	084/21.17.77	rue du Tige 44	5580	ROCHEFORT
ATELIERS DE TERTRE	MOREAU	Nadine	065/64.33.51	rue O. Lhoir, 97	7333	TERTRE
ATELIERS DU MONCEAU	KLINKENBERG	Alain	04/239.70.10	rue de l'Avenir 75	4460	GRÂCE-HOLLOGNE
ATELIERS JEAN DEL'COUR	DRION	Dany	04/239.80.80	rue de l'Expansion 29	4460	GRÂCE-HOLLOGNE
AXEDIS	FALIER	Anne	02/387.55.47	Rue de la Station, 13	1300	LIMAL
BELAIR	DELAVEUX	Serge	084/24.58.40	Rue André Feher, 8	6900	MARCHE-EN-FAMENNE
C.A.R.P.	CARPENE	Michel	071/66.68.21	rue de la Gendarmerie, 38	5600	PHILIPPEVILLE
CORELAP	BREYNE	Laurent	056/85.63.63	rue de la Montagne, 103	7700	MOUSCRON
CRIQUELIONS SERVICES	MERVEILLE	Eric	065/34.68.04	rue Eva Dupont 11	7011	GHLIN
DIE ZUKUNFT	COLLING	Alexa	080/34.82.10	rue Jäseberg, 12	4770	MEYERODE
ENTRA	DIEU	Jean-Marc	071/25.39.00	Z.I. Heppignies Est - rue du Tilloi, 11	6220	HEPPIGNIES
ENTRANAM	GAILLY	Emmanuel	081/71.92.00	rue du Tronquoy, 10	5380	NOVILLE-LES-BOIS
ETA ENGHEN	GODART	Patrick	02/395.30.64	avenue du Commerce, 19	7850	ENGHIEN
Etablissements DENEYER	EMMANUELIDIS	Stéphane	064/23.81.20	Parc Industriel du Grand Peuplier, 26	7110	STRÉPY-BRACQUEGNIES
EUPEN UND UMGEBUNG	HEINEN	Patrick	087/56.01.83	Gewerberstrasse, 13	4700	EUPEN
FOURNIPAC	ELIAS	Danielle	085/61.60.70	rue du Géron, 14	5300	SEILLES - ANDENNE
JEAN GIELEN	HEYLENS	Marc	019/33.87.77	chaussée Romaine, 178	4300	WAREMME

ETA	DIRECTION NOM	PRENOM	TEL	ADRESSE	NUM	LOCALITE
ATELIER JEAN REGNIERS	OVERDICK	Alec	071/55.91.67	rue Baronne Evelyn Drory, 5	6543	BIENNE-LEZ-HAPPART
LA LORRAINE	CELLIER	Nadia	063/22.18.73	Z. A. Weyler - rue Claude Berg, 32	6700	ARLON
LA LUMIERE	TOUMSON	Christine	04/223.25.48	boulevard Louis Hillier, 1	4000	LIÈGE
LA THIERACHE	TREPAGNE	Luc	060/51.20.59	Zone Plantis des Aisements, 1	6590	MOMIGNIES
L'ATELIER	GOFFINET	Maxime	081/30.19.77	rue des Pieds d'Alouette, 51/53	5100	NANINNE
L'AUORE	BOUANANI	Mohamed	019/51.24.27	rue de l'Aîte, 3	4280	HANNUT
LE MOULIN DE LA HUNELLE	VAN WYNSBERGHE	Bénédicte	068/65.67.67	rue d'Ath, 90	7950	CHIÈVRES
LE PERRON	AFANO	Walter	04/252.69.06	rue Roger Noiset, 1-5	4000	LIEGE
LE ROSEAU VERT	MERVEILLE	Eric	065/65.04.38	rue Robert Tachenion, 12	7370	ELOUGES
LE RUCHER	VIVIER	Manuela	069/66.33.33	Zone de l'Europe II, 1	7900	LEUZE-EN-HAINAUT
LE SAUPONT	LEJEUNE	Florence	061/41.18.16	Z.I. rue de Lonnoix, 2A	6880	BERTRIX
LE TRAIT D'UNION	DECLERCQ	Jean-François	056/85.52.00	bd de l'Eurozone 3	7700	MOUSCRON
LE VAL DU GEER	SIMONIS	Eric	04/286.91.10	rue de la Grotte, 8	4690	BASSENGE
LES AMIS DES AVEUGLES	PROVOST	Alain	065/40.31.60	rue de la Barrière, 37	7011	GHLIN-LEZ-MONS
LES ATELIERS DE BLICQUY	MOUCHERON	Alain	069/66.96.90	rue du Couvent, 38	7903	BLICQUY
LES ATELIERS DU 94	MATTIVI	Jean-François	064/22.32.13	rue Léon Houtart, 18	7110	HOUDENG-GOEGNIES
LES DAUPHINS	GOGUIN	Isabelle	081/61.28.73	rue des Praules 13	5030	GEMBLOUX
LES ERABLES	HUYGHE	Olivier	069/88.08.00	Z.I. rue du Bois des Hospices, 5	7522	BLANDAIN - TOURNAI
LES GAILLETES	DEHASPE	Pierre	087/69.33.80	route de Maestricht 43	4651	BATTICE
LES HAUTES ARDENNES	GABRIEL	Yves	080/29.25.55	rue des Chasseurs Ardennais, 36 E	6690	VIELSALM
METALGROUP	HOLVOET	Marcel	071/36.00.15	rue du Débarcadère, 61	6001	MARCINELLE
NEKTO	PROCEUREUR	Hugues	067/33.22.72	rue de Clypot, 3	7063	NEUFVILLES
PEPINIERES LA GAUME	HERIN	Jean-Pierre	063/44.00.70	rue des Saucettes 90	6730	BREUVANNE-TINTIGNY
RELAIS DE LA HAUTE SAMBRE	HOLVOET	Marcel	071/59.79.69	rue Fontaine Pépin, 12	6540	LOBBES
SERVIPLAST	ANNET	Joseph	061/24.06.70	rue du Marché Couvert, 42 - Z.I. de Bastogne, 1	6600	BASTOGNE
STALLBOIS	LEEMANS	Jacques	063/45.53.19	Rue de Belle-Vue, 50	6740	ETALLE
V3 - MANUPAL	LEBOUTTE	Bernard	083/23.17.80	Z.I. rue du Parc Industriel d'Achène, 33	5590	ACHENE
VILLAGE LIEGEOIS	PRIGNON	Florence	04/337.56.76	rue du Teris 25	4100	SERAING
VILLAGE N°1 ENTREPRISES	CLAES	Nathalie	02/386.06.11	avenue Reine Astrid, 1	1440	WAUTHIER-BRAINE

Annexe 4

Liste des membres de l'équipe

NOM	PRENOM	POSTE
NOTHOMB	Dominique	Directrice
ANGELOZZI	Sognia	Directrice Adjointe
MEERT	Nathalie	Juriste
ALLARD	Judith	Assistante de direction
TUCZYNSKI	Marie	Chargée de communication et marketing
ADAM	Hélène	Gestionnaire projet Transition-Insertion
MANSET	Philippe	Gestionnaire projet Transition-Insertion

Annexe 5

Mandats externes eweta 2018

(art 20 du ROI : sont réservés aux membres du CA et aux membres du personnel)

ORGANES	STATUT EWETA	MANDAT	REPRÉSENTATION	OUI ?	PROCÉDURE EWETA	REPRÉSENTANT	EXERCICE MANDAT	PÉRIODICITÉ
SAWB Solidarité des alternatives wallonnes et bruxelloises Organisation couple de l'Economie sociale	Membre/équipe	Indéterminé	1 effectif et 1 suppléant	L'eweta est membre	Désignation par vote du CA	Dominique N. (E) Sognia A. (S)	Gratuit	6 fois par an
Concertes Concertation des organisations représentatives de l'économie sociale Organisation regroupant l'ensemble des fédérations ES représentées notamment au niveau du CWES	Membre/équipe Administrateur/équipe	Indéterminé 4 ans 2016-2020	1 effectif et 1 suppléant 1 effectif et 1 suppléant	L'eweta est membre L'eweta est administrateur et désigne ses représentants	Désignation par vote du CA Désignation par vote du CA	Dominique N. (E) Sognia A. (S) Dominique N. (E) Sognia A. (S)	Gratuit	6 fois par an
CWES Conseil Wallon de l'Economie Sociale Organe paritaire ayant pour mission de donner un avis sur les Arrêtés du Gouvernement Wallon touchant l'économie soc.	Membre/équipe	5 ans 2018 - 2023	1 représentant effectif du banc économie sociale 1 représentant suppléant du banc des partenaires sociaux -employeurs via mandat UNIPSO	L'eweta est reconnue comme organisation représentative et désigne son représentant	Désignation par vote du CA	Dominique N. (banc économie sociale) Sognia A. (banc employeur co représentant UNIPSO)	Jetons de présence et frais dépliés rétribués à l'eweta	6 à 8 fois par an
UNISOC Union des entreprises à profit social Fédération intersectorielle des fédérations d'employeurs du NM au niveau fédéral. Siège notamm au CNT	Membre/équipe Administrateur/équipe	Indéterminé 4 ans 2015-2019	1 effectif et 1 suppléant 1 effectif	L'eweta est membre L'eweta est administrateur et désigne son représentant	Désignation par vote du CA Désignation par vote du CA	Stéphane E. Sognia A. Stéphane E.	Gratuit	2 fois par an 9 fois par an + GT thématique suivi par équipe
UNIPSO Union des entreprises à profit social Fédération intersectorielle des fédérations d'employeurs du NM au niveau régional. Siège notamm au CESRW (Conseil Econ et soc de la RW)	Membre/équipe Administrateur/équipe	Indéterminé 4 ans 2014-2018	1 effectif et 1 suppléant 1 effectif	L'eweta est membre L'eweta est administrateur et désigne son représentant	Désignation par vote du CA Désignation par vote du CA	Stéphane E. Sognia A. Sognia A.	Gratuit	2 fois par an 9 fois par an + GT thématique suivi par équipe
AFOSOC (Association des Fonds Sociaux du Secteur non-marchand)	Administrateur/équipe	4 ans 2015-2019	1 représentant	Les asbl APEF, FEBI, IF-IC, VIVO, VSPF et OFP sont membres d'AFOSOC	Désignation par vote du CA	Stéphane E.		
APEF Association Paritaire pour l'Emploi et la Formation Organisme gérant pour les secteurs NM l'emploi à travers le Maribel social, la formation et les fins de carrière	Administrateur/équipe	4 ans 2015-2019	2 représentants	L'eweta est membre	Désignation par vote du CA	Stéphane E. Eric C.		

Instance BEFE Instance Bassin qualifiant Enseignement Emploi Form Anc. Comités subrégionaux Emploi Formation	Instance Brabant Wallon + Chambre Emploi Formation	3 ans 2018-2021	1 représentant	Représentant UNIPSO	Désignation par vote du CA	Hélène A. (E)	Gratuit	Au min 6 fois par an
	Membre/équipe							
	Instance Verviers + Chambre EF	3 ans 2018-2021	1 représentant (il ne s'agit pas d'un mandat)	Représentant UNIPSO			Philippe M. (E)	Gratuit
	Membre/équipe							
	Instance Hainaut Centre + Chambre EF Mons	3 ans 2018-2021	2 représentants	Représentant UNIPSO		Dominique N. (1er semestre) (E) - Présidente pour l'Instance Ht Centre et le Bureau Sognia A. (2ème semestre) Sognia A. (E) - Présidente pour la Chambre Mons	Gratuit	Au min 10 fois par an avec Bureau
	Membre/équipe							
CESW Pôle Environnement	Membre - Expert	5 ans 2017-2022	1 suppléant	Représentant UNIPSO	Désignation par vote du CA	Sognia A. rem : provisoirement désignée en attente d'un expert membre de l'UNIPSO	Frais de déplacement versé à l'eweta	Au min 1 réunion par quinzaine
Conseil Supérieur pour la protection et la prévention au travail	Contact - Expert	?	1 personne de contact experte dans ces mat. (il ne s'agit pas d'un mandat)	Représentant UNISOC	Etablir une procédure pour relayer les infos du secteur	Elias Didier du Village N°1	Gratuit	Par sollicitation de l'UNISOC
EuCIE	Membre bureau Administrateur équipe	2 ans 2017-2019 3 ans 2017-2020	3 mandats statutaires	Le membre représente l'eweta	Désignation par vote du CA	Delaveux S. (admi- nistrateur) Dany D. (vice-pré- sident) Nothomb D. (trésorière)	Gratuit	Au minimum 2 fois par an
AVIQ Conseil de stratégie et prospective	Membre - expert	Non encore installé	2 personnes expertes (il ne s'agit pas d'un mandat)	Le membre représente l'eweta	Désignation par vote du CA	Candidats : Chardon E. Procureur H.	?	A préciser
UWE Union Wallonne des Entreprises	Invité au CA et groupes de travail thématiques	Convention de partenariat 2018	2 représentants	Le membre représente l'eweta	Désignation par vote du CA	Dominique N. Jean Marc D.	Gratuit	A préciser

Annexe 6
Bilan



ACTIF		PASSIF	
CODES	EXERCICE 2017	EXERCICE 2018	EXERCICE 2017
III. IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
2128	3.828	13.698	155.905
IV. IMMOBILISATIONS FINANCIERES			
240	4.575	7.448	85.900
280	5.250	5.250	10.000
4057	317.834	238.556	61.554
460	82.515	77.778	60.421
V. CREAMANCES A UN AN AU PLUS			
Crédances			
	9.378	11.796	7.067
	0	1.888	2.000
	1.003		1.513
	1.782		1.616
	84		
	35.245		
	77.882		
	7.451		
	135.191	154.499	58.854
	77.427	47.461	5.004
	56.751	106.611	3.886
	394	12	1.077
	350		35.179
	103		14.527
	16	6.279	109
	491	6.254	5.400
	15	15	
VIII. PLACEMENT TRESORERIE ET VALEURS DISPONIBLES			
Compte épargne			
Compte courant 1			
Compte courant 2			
Compte garantie locative (intérêts)			
Caisse			
Charges à reporter			
Intérêts à recevoir			
TOTAL ACTIF			
	227.459	251.253	227.459
IX. COMPTES DE REGULARISATION			
Produits à reporter			
Impage 2018			
1.133			
1.133			
TOTAL PASSIF			
	227.459	251.253	227.459
X. COMPTES DE REGULARISATION			
Produits à reporter			
Impage 2018			
1.133			
1.133			
TOTAL PASSIF			
	227.459	251.253	227.459

CODES	EXERCICE 2017	EXERCICE 2018
133	85.900	96.500
140	37.014	60.006
160	2.892	10.971
440	7.067	13.651
450	3.000	7.514
460	1.513	1.616
484	14.527	16.136
489	9.027	10.039
493	1.133	1.133
TOTAL PASSIF		
	227.459	251.253

RATIO :	2017	2018
Liquidité immédiate	2,24	2,34
Liquidité au sens large	3,90	3,61
Endettement	0,27	0,27



Annexe 7

Compte d'exploitation 2017



Revenu au 31-12-2017	2,992
BUDGET 2018 (approuvé par l'AG du 16.01.2018)	-76,268
Revenu au 31-12-2018	31,971
BUDGET 2019 (approuvé par l'AG du 11.12.2018)	-31,002

PRODUITS					CHARGES				
INTITULE	2017	BUDGET 2018	2018	BUDGET 2019	INTITULE	2017	BUDGET 2018	2018	BUDGET 2019
CHARGES FINANCIÈRES					SERVICES ET REVENUS DIVERS				
1 Bénéfices Produits de Location Bicyc	1,820	1,820	1,820	1,288	1 Service d'entretien (12 mois)	38,900	38,200	27,841	38,500
2 F.B.C. Water (particulars formulaire)	129,181	137,334	143,542	147,853	2 Frais diverses	71	1,200	759	1,000
3 Bénéfices A.P.C.	124,204	139,479	138,863	147,854	FOURNITURES PARTIES À L'ENTREPRISE	27,094	29,000	18,329	26,000
Revenus salariaux					3 Contraintes (Suisse - SAAR - Comptes)	12,466	13,200	12,800	13,200
4 MARGE +	34,929	13,315	34,929	34,929	4 Souffertes	1,742	1,200	1,215	1,400
5 Bénéfices net (après)	37,403	27,464	37,403	27,464	5 Fournitures diverses	1,385	2,500	659	2,000
6 TRANSITION - AMORTI CH	28,203	38,881	49,640	41,019	6 Produits	7,257	8,800	1,047	1,000
7 Réduits commerciaux (DRETA-PEBBAN-ALAN)	128,962	128,892	128,929	152,980	7 Contraintes (sans gas)	2,254	3,100	3,312	3,500
REBOUSSEMENTS					8 Divers	3,619	4,300	1,861	2,500
8 A.G. - Réunion	469	1,300	1,000	1,200	9 Voyage (bénéfices)	984	1,200	459	1,000
9 Participation (Charges restaurant)	1,321	1,400	1,219	1,200	10 Frais (IMH) - fee, perm	7,094	7,800	7,347	7,500
10 Participation (autres) (particulars DRETA/CH)	319	403	300	403	11 Assurances (santé complément retraite)	90	900	813	1,000
11 Divers + (autres) (autres) (autres) (autres)	3,965	88	8,501	887	RETRAITES UNIVERSELLES				
12 Fond de (autres) + (autres)	20,317	18,308	8,318	0	12 Informations (formation) + (autres)	800	1,200	1,300	2,000
13 Produit (autres) (autres) (autres) (autres)			38,000		13 Participation (autres) (autres)		1,518		0
14 Participation (autres) (autres) (autres) (autres)					14 Informations (autres)		800	300	0
15 Participation (autres) (autres) (autres) (autres)					PMAI (particulars 2018)				
16 Participation (autres) (autres) (autres) (autres)					15 Création logo + (autres) (autres)			5,605	
17 Participation (autres) (autres) (autres) (autres)					16 Matériel (autres) (autres) (autres) (autres)			2,400	
18 Participation (autres) (autres) (autres) (autres)					17 Frais (autres) (autres) (autres) (autres)				
19 Participation (autres) (autres) (autres) (autres)					18 Divers (autres) (autres) (autres) (autres)				
20 Participation (autres) (autres) (autres) (autres)					19 Participation (autres) (autres) (autres) (autres)				
21 Participation (autres) (autres) (autres) (autres)					20 Frais de site (autres) (autres) (autres) (autres)				
COTISATIONS					21 Coûts des licences				
22 Cotisations	104,748	108,918	108,914	113,230	22 Frais de (autres) (autres) (autres) (autres)				
23 Cotisations spéciales					23 Frais de (autres) (autres) (autres) (autres)				
	104,748	108,918	108,914	113,230	24 (autres) (autres) (autres) (autres)				
					25 (autres) (autres) (autres) (autres)				
					26 (autres) (autres) (autres) (autres)				
					27 (autres) (autres) (autres) (autres)				
					28 (autres) (autres) (autres) (autres)				
					29 (autres) (autres) (autres) (autres)				
					30 (autres) (autres) (autres) (autres)				
					31 (autres) (autres) (autres) (autres)				
					32 (autres) (autres) (autres) (autres)				
					33 (autres) (autres) (autres) (autres)				
					34 (autres) (autres) (autres) (autres)				
					35 (autres) (autres) (autres) (autres)				
					36 (autres) (autres) (autres) (autres)				
					37 (autres) (autres) (autres) (autres)				
					38 (autres) (autres) (autres) (autres)				
					39 (autres) (autres) (autres) (autres)				
					40 (autres) (autres) (autres) (autres)				
					41 (autres) (autres) (autres) (autres)				
					42 (autres) (autres) (autres) (autres)				
					43 (autres) (autres) (autres) (autres)				
					44 (autres) (autres) (autres) (autres)				
					45 (autres) (autres) (autres) (autres)				
					46 (autres) (autres) (autres) (autres)				
					47 (autres) (autres) (autres) (autres)				
					48 (autres) (autres) (autres) (autres)				
					49 (autres) (autres) (autres) (autres)				
					50 (autres) (autres) (autres) (autres)				
					51 (autres) (autres) (autres) (autres)				
					52 (autres) (autres) (autres) (autres)				
					53 (autres) (autres) (autres) (autres)				
					54 (autres) (autres) (autres) (autres)				
					55 (autres) (autres) (autres) (autres)				
					56 (autres) (autres) (autres) (autres)				
					57 (autres) (autres) (autres) (autres)				
					58 (autres) (autres) (autres) (autres)				
					59 (autres) (autres) (autres) (autres)				
					60 (autres) (autres) (autres) (autres)				
					61 (autres) (autres) (autres) (autres)				
					62 (autres) (autres) (autres) (autres)				
					63 (autres) (autres) (autres) (autres)				
					64 (autres) (autres) (autres) (autres)				
					65 (autres) (autres) (autres) (autres)				
					66 (autres) (autres) (autres) (autres)				
					67 (autres) (autres) (autres) (autres)				
					68 (autres) (autres) (autres) (autres)				
					69 (autres) (autres) (autres) (autres)				
					70 (autres) (autres) (autres) (autres)				
TOTAL	409,871	389,879	464,431	427,461	TOTAL	409,881	416,142	462,555	486,976
	Mau	-76,268		-36,532		2,982		-10,971	
PRODUITS	409,871	389,879	464,431	427,461	CHARGES	409,881	416,142	462,555	486,976

Annexe 8

Rapport du réviseur aux comptes



FÉDÉRATION DES ENTREPRISES WALLONNES DE TRAVAIL ADAPTÉ ASBL

**RAPPORT DU COMMISSAIRE À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES MEMBRES DE L'ASSOCIATION POUR
L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2018**

(COMPTES ANNUELS)

AUDIT | TAX | CONSULTING

RSM InterAudit is a member of the RSM network and trades as RSM. RSM is the trading name used by the members of the RSM Network. Each member of the RSM network is an independent accounting and consulting firm which practices in its own right. The RSM network is not itself a separate legal entity in any jurisdiction.

RSM InterAudit Srl ¹⁾ - réviseurs d'entreprises - Siège social - chaussée de Waterloo 1151 - B 1180 Bruxelles
interaudit@rembeigum.be - TVA BE 0436.391.122 - RPM Bruxelles - ¹⁾ Société civile à forme commerciale

Member of RSM Toalan Gats Dupont Koevoets - Offices in Aalst, Antwerp, Brussels, Charleroi, Mons and Zaventem



Aux membres de l'association,

Dans le cadre du contrôle légal des comptes annuels de l'ASBL FÉDÉRATION DES ENTREPRISES WALLONNES DE TRAVAIL ADAPTÉ (l'"association"), nous vous présentons notre rapport du commissaire. Celui-ci inclut notre rapport sur les comptes annuels ainsi que les autres obligations légales et réglementaires. Le tout constitue un ensemble et est inséparable.

Nous avons été nommés en tant que commissaire par l'Assemblée générale des membres du 3 juin 2016, conformément à la proposition de l'organe de gestion. Notre mandat de commissaire vient à échéance à la date de l'Assemblée générale des membres délibérant sur les comptes annuels clôturés au 31 décembre 2018. Nous avons exercé le contrôle légal des comptes annuels de l'ASBL FÉDÉRATION DES ENTREPRISES WALLONNES DE TRAVAIL ADAPTÉ durant trois exercices consécutifs.

RAPPORT SUR LES COMPTES ANNUELS

Opinion sans réserve

Nous avons procédé au contrôle légal des comptes annuels de l'association, comprenant le bilan au 31 décembre 2018, ainsi que le compte de résultats pour l'exercice clos à cette date et l'annexe, dont le total du bilan s'élève à € 251.253 et dont le compte de résultats se solde par un résultat positif de l'exercice de € 10.971.

À notre avis, ces comptes annuels donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de l'association au 31 décembre 2018, ainsi que de ses résultats pour l'exercice clos à cette date, conformément au référentiel comptable applicable en Belgique.

Fondement de l'opinion sans réserve

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit (ISA) telles qu'applicables en Belgique. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section "Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes annuels" du présent rapport. Nous nous sommes conformés à toutes les exigences déontologiques qui s'appliquent à l'audit des comptes annuels en Belgique, en ce compris celles concernant l'indépendance.

Nous avons obtenu de l'organe de gestion et des préposés de l'association, les explications et informations requises pour notre audit.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Responsabilités de l'organe de gestion relatives à l'établissement des comptes annuels

L'organe de gestion est responsable de l'établissement des comptes annuels donnant une image fidèle conformément au référentiel comptable applicable en Belgique, ainsi que du contrôle interne qu'il estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à l'organe de gestion d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de fournir, le cas échéant, des informations relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si l'organe de gestion a l'intention de mettre l'association en liquidation ou de cesser ses activités ou s'il ne peut envisager une autre solution alternative réaliste.



Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes annuels

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et d'émettre un rapport du commissaire contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permettra de toujours détecter toute anomalie significative existante. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Lors de l'exécution de notre contrôle, nous respectons le cadre légal, réglementaire et normatif qui s'applique à l'audit des comptes annuels en Belgique.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA et tout au long de celui-ci, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique. En outre :

- ▶ nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définissons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et recueillons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- ▶ nous prenons connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'association ;
- ▶ nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par l'organe de gestion, de même que des informations les concernant fournies par ce dernier ;
- ▶ nous concluons quant au caractère approprié de l'application par l'organe de gestion du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport du commissaire sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport du commissaire. Cependant, des situations ou événements futurs pourraient conduire l'association à cesser son exploitation ;
- ▶ nous apprécions la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des comptes annuels et évaluons si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents d'une manière telle qu'ils en donnent une image fidèle.

Nous communiquons à l'organe de gestion notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus, ainsi que les constatations importantes relevées lors de notre audit, y compris toute faiblesse significative dans le contrôle interne.



AUTRES OBLIGATIONS LÉGALES ET RÉGLEMENTAIRES

Responsabilités de l'organe de gestion

L'organe de gestion est responsable du respect des dispositions légales et réglementaires applicables à la tenue de la comptabilité, ainsi que du respect de la loi du 27 juin 1921 sur les associations sans but lucratif, les fondations, les partis politiques européens et les fondations politiques européennes, et des statuts de l'association.

Responsabilités du commissaire

Dans le cadre de notre mandat et conformément à la norme belge complémentaire aux normes internationales d'audit (ISA) applicables en Belgique, notre responsabilité est de vérifier le respect de certaines dispositions de la loi du 27 juin 1921 sur les associations sans but lucratif, les fondations, les partis politiques européens et les fondations politiques européennes et des statuts, ainsi que de faire rapport sur ces éléments.

Mentions relatives à l'indépendance

Notre cabinet de révision n'a pas effectué de missions incompatibles avec le contrôle légal des comptes annuels et est resté indépendant vis-à-vis de l'association au cours de notre mandat.

Autres mentions

- ▶ Sans préjudice d'aspects formels d'importance mineure, la comptabilité est tenue conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique.
- ▶ Nous n'avons pas à vous signaler d'opération conclue ou de décision prise en violation des statuts ou de la loi du 27 juin 1921 sur les associations sans but lucratif, les fondations, les partis politiques européens et les fondations politiques européennes.

Gosselies, le 27 mai 2019

RSM INTERAUDIT SCRL
COMMISSAIRE
REPRÉSENTÉE PAR

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'Céline Arnaud', written over a horizontal line.

CÉLINE ARNAUD
ASSOCIÉE



NIVELLES

ENTREPRISES DE TRAVAIL ADAPTE

Projet européen n°A-1997-Bfr-5



FONDS SOCIAL EUROPEEN

LE ADRESSE
LE 15 NOVEMBRE 98

321
COUILLET

phone et de fax le

VET

4h



1978 - 2000

EWETA

route de Philippville, 421
6010 COUILLET

Tel 0032 071/36.77.85
Fax 0032 071/47.40.87

GSM 0-479/749.535

Entreprises de Travail

route de Philippville
6010 COUILLET

ENTENTE WA

EWETA